



REGLEMENT

Article 1

La course est ouverte à toutes et à tous, affiliés et non affiliés à un club.
Le montant individuel de la participation est fixé à 8€ si le paiement est effectué avant le 31/03/2017 et 10€ si le paiement est effectué à partir du 01/04/2017.

Article 2

L'inscription à la course BueRun implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement disponible sur le site.

Article 3

En cas d'incident force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans obligation de remboursement du droit d'inscription des participants.

Article 4

Il existe 5 catégories :

1. Homme solo
2. Homme duo
3. Femme solo
4. Femme duo
5. Mixte duo

Le gagnant de chaque catégorie sera récompensé.

Article 5

BueRun est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en autosuffisance sur toute la distance. Il y aura des signaleurs aux passages de routes où c'est nécessaire. Néanmoins, le respect du code de la route est toujours d'application. Le parcours est signalé par des flèches au sol, des panneaux, de la rubalise et d'autres indications ou avertissements de sécurité.

Article 6

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et apte à la pratique de sports d'endurance.

Article 7

Les départs de l'épreuve seront donnés à l'heure indiquée sur le site (19h00). Il vous est donc demandé d'être présent au moins 15 minutes à l'avance de votre départ. Un briefing est également donné par le speaker avant la course. Votre présence y est obligatoire.

Article 8

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout autre accident (immédiat ou futur).

Article 9

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 10

Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à partir de 17h15, à l'endroit du départ, soit au pied de la Montagne de Bueren.

Article 11

Le port du dossard est obligatoire. Vous devez le présenter spontanément et visiblement aux responsables lors du franchissement de la ligne d'arrivée pour l'encodage de votre arrivée. En Duo, il est demandé au 1er coureur de porter le dossard "A" et au 2e coureur le dossard "B".

Article 12

Les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours alternatif en fonction des autorisations qui auront été accordées ou non, et des éventuelles dispositions d'urgence qui pourraient prévaloir selon les conditions météorologiques le jour de l'événement.

Article 13

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion.

Article 14

Honorer l'esprit de la course : C'est respecter l'environnement. Tout coureur qui serait vu par l'organisateur ou son staff et qui aurait abandonné des déchets le long du parcours sera disqualifié. Les participants sont tenus de respecter le balisage et de porter secours à toute personne en difficulté.

Article 15

Toute tricherie avérée dans la course sera pénalisée par l'exclusion. Il en sera de même pour toute complicité de tricherie.

Article 16

Ce présent règlement pourra faire l'objet de modifications sans préavis et ce jusqu'au jour de la course.

Article 17

Profitez au maximum des paysages et des panoramas et courez avant tout pour le plaisir !
Bonne course à tous !